

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie St Isidore Inc.		Date d'inspection Le 07 avril 2026	
Nom de l'établissement Garderie La p'tite relève		Numéro de permis 2024061	
Adresse 128 rue Delagarde Saint-Isidore NB E8M 1M6		Numéro de téléphone (506) 358-9185	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 44	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite; Commentaires: Trois membres du conseil d'administration doivent fournir une vérification valide du casier judiciaire.	12(0.1)(a)(i-iii)	24 avr. 2026	
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires: La planification des activités quotidiennes doit être planifiée et documentée chaque semaine pour chaque groupe d'enfants. Lors de la visite, un groupe n'a pas été en mesure de démontrer sa planification de la semaine en cours.	21	24 avr. 2026	
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.	25(b)	07 avr. 2026	07 avr. 2026
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. Commentaires: Les pratiques à feu doivent être réalisées mensuellement dans chaque local. Lors de la visite, un local ne présentait aucune pratique à feu documentée depuis janvier 2026.	28(2)	24 avr. 2026	

Commentaires généraux

Observation lors de la visite d'inspection annuelle
Lors de la visite, les activités suivantes ont été observées :
Activités quotidiennes
Jeux libres offerts aux enfants.
Collation et dîner.
Jeux extérieurs pour les groupes de 3 ans et de 4-5 ans.
Jeux dirigés :

Commentaires généraux

Groupe des 2 ans : activité de motricité fine visant le maintien du crayon, à travers le traçage autour d'une fleur et d'une libellule.

Groupe des 3 ans : activité de reconnaissance des sons des animaux.

Période de sieste.

Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant la charte de température extérieure utilisée à la garderie.

Un rappel a été fait précisant que la garderie doit se conformer aux températures établies selon le Règlement 22 (voir le Manuel de l'exploitant pour plus de détails) et que les groupes d'enfants doivent aller à l'extérieur lorsque la température le permet.

Une discussion a également eu lieu avec les éducatrices concernant la planification des activités quotidiennes. Il a été rappelé que les activités doivent être planifiées et documentées chaque semaine, en tenant compte des besoins et des intérêts des enfants.

Aire de jeu extérieure

En ce qui concerne l'aire de jeu, certains éléments, tels que :

la diversité des matières permettant différents types d'activités, la zone ombragée, les surfaces protectrices, feront l'objet d'une inspection dès la fonte complète de la neige.

original signé par

Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 avril 2026

Date

original signé par

Cynthia Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"